Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 095-249500489-20241209-2024_060-BF

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Etaient présents :
M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane, Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick, M. FOIREST Pierre, Mme HAZEBROUCK Nicole, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, M. LEBON Bernard, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin (arrivé à 20h30), M. BARROCA Joaquim, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme TRABON Indi, M. LABBAS Mohamed, M. LACASSAGNE Sylvain, M. Patrick PREMEL

Pouvoirs :
M. REBEYROLLE Pascal donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. GARBE Alain
Mme CHABOT Elisabeth donne pouvoir à M. LEBON Bernard
Mme COLAROSSI Valérie donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
Mme ATTIA Monia donne pouvoir à Mme GALOPIN Marie
Mme BOUCHENE Nadia donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed
Mme LANNOYE Delphine donne pouvoir à, M. BARROCA Joaquim

Absents :
Mme NEZAR Houria
Mme MORTAGNE Isabelle
M. LOSTUZZO Jean-Luc
M. SARR Alhassan
Mme RINALDELLI Michelle

Formant la majorité des membres en exercice

M. Jean-Michel APARICIO a été élu secrétaire de séance

- Date de convocation : 03/12/2024
- Date d'affichage : 03/12/2024
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 9
- Nombre d'absents : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2024-060 : Décision modificative n°1 du Budget de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 095-249500489-20241209-2024_060-BF

Vu la délibération n° 2024-023 en date du 8 avril 2024, portant approbation du Budget Primitif 2024 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,
Vu la délibération n° 2024-057 en date du 9 décembre 2024, portant création d'une autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération suivi et animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
Vu la délibération n° 2024-058 en date du 9 décembre 2024, portant création d'une autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'aménagement des Berges de l'Oise et le Plan Vélo,
Vu la délibération n° 2024-056 en date du 9 décembre 2024, approuvant la constitution d'une provision pour créances douteuses,

Considérant le projet de Décision Modificative n° 1 du budget principal de la CCHVO,
Considérant qu'il convient de procéder à divers ajustements budgétaires en section de fonctionnement :

- En dépenses, aux chapitres 011 « Charges à caractère général », 012 « Charges de personnel », 65 « Autres charges de gestion courante », 68 « Dotations aux provisions » et 023 « Virement à la section d'investissement »
- En recettes, aux chapitres 013 « Atténuations de charges » et 74 « Dotations et participations »,

Considérant qu'il convient de procéder à divers ajustements budgétaires en section d'investissement :

- En dépenses, aux chapitres 20 « Immobilisations incorporelles », 21 « Immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisations en cours »
- En recettes, aux chapitres 13 « Subventions d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement »

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : APPROUVE la Décision Modificative n° 1 modifiant le Budget Primitif 2024 de la CCHVO, telle que décrite dans le document ci-joint et arrêtée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**
BP 2024	20 272 536.65	20 272 536.65
Décision Modificative n° 1	69 720.00	69 720.00
TOTAL BP 2024 + DM 1	**20 342 256.65**	**20 342 256.65**

SECTION D'INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**
BP 2024 + RAR	13 212 584.63	13 212 584.63
Décision Modificative n° 1	11 420.00	11 420.00
TOTAL BP 2024 + DM 1	**13 224 004.63**	**13 224 004.63**

BP = Budget Primitif - DM = Décision Modificative - RAR = Restes à Réaliser

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 095-249500489-20241209-2024_060-BF

Adoptée par :
A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Catherine BORGNE
Présidente

Jean-Michel APARICIO
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le 16/12/2024.
Affiché le : 16/12/2024
Publié le : 16/12/2024

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.télérecours.fr).